



## Comment récupérer ses enfants ??

Par **MEMBRE\_old**, le **22/08/2007** à **21:04**

Suite à une vie de couple chaotique, la personne que je souhaite aider s'est retrouver face à un homme violent, qui l'a battait et se droguait, dilapidé l'argent du couple ds les sorties. le couple à 2 enfants en bas ages. La mère face à cette vie a fait plusieurs tentatives de suicides...les services sociaux s'en sont mêlé (bonne chose au début pour les enfants j' en convient) ...mais aujourd'hui au bout de 4 ans les enfants sont encore placé.

Les parents sont séparés. La mère a repris le gout à la vie mais sans ses enfants le bonheur n'est que passager. Les enfants sont placés depuis 4 ans chez des familles d'accueil (séparément). Lorsqu' il voit leur mère c' est au bon vouloir des services sociaux qui abusent de leur situation professionnelle pour mener les parents à leur guise. Ils ont même parfois des attitudes envers eux qui les entraînent à nouveau à se disputer (par téléphone ou autre)...

En fin la promesse a été faite à la mère en Décembre dernier : " si vous décrochez un boulot, que vous trouvez un appartement assez grand pour recevoir vos enfants .....à partir de Juillet 2007 on vous remet les enfants définitivement" face à ces promesses la mère s'est démené en faisant des temps partiels à droite à gauche pour enfin décrocher un 30h par semaine en CDI puis elle a abandonné son studio (moins chère qu'un T4) pour prendre un T4. Puis coup de théâtre, en Aout, sans explication elle reçoit un coup de fil de l' assistante sociale qui lui demande de faire un courrier permettant au père d' obtenir les allocations familiales puisque c' est lui qui les aura dorénavant. Ils (les sces sociaux et le père) se sont réuni sans la présence et l' avis de la mère...

elle est sur le point de craquer...mais que s'est il passé ? elle a tant attendu ce jour et voila que toutes les promesses tombent à l' eau. Elle a demandé des explications en vain. Les enfants la supplie de les récupérer chez elle (ils ont aujourd'hui' hui 6 et 7ans).elle est désespérée..je lui est promis de l' aide ...mais je n'y connait rien en juridique et droit de la famille.

Tout cela n' aurait pas du passer par la décision d' un juge pour enfant ou de la famille , l'

affaire n' a jamais fait l' objet d' une procédure devant un juge ??

J' ATTENDS AVEC IMPATIENCE VOS CONSEILS